

Triste anniversaire Pôle Emploi Des résolutions pour 2019 ?

LA FOCAL du SNU
POLE EMPLOI FSU
Janvier 2019

En région des Hauts de France, l'Établissement se voit obligé d'appliquer la décision du juge des référés concernant le dispositif de sortie anticipée de deux heures, prévu par l'accord OATT pour les 21 et 28 décembre derniers.

En Pays de la Loire, suite à notre réclamation, l'établissement maintient sa position en arguant du fait que nous avons bénéficié à la place de 2 jours ponts !

Quelle générosité !!!!!!!!!!!!!!! De reprendre en décembre ce qui avait été accordé en janvier 2018

Pas de bonnes résolutions concernant le stage RETRAITE,

Une nouvelle formule toujours dans les limbes et pas d'interlocuteur identifié pour répondre à nos demandes,

L'Établissement nous renvoie de nouveau vers les sites CARSAT et autres (« très bien faits » dit la DR) et la CCN si nous voulons estimer le montant de la prime de départ à la retraite.



Encore une bonne résolution à faire respecter :

L'Établissement écrit, en février 2011 dans sa note de cadrage régional sur l'organisation des activités au sein des agences, que: « La participation aux réunions et aux autres activités planifiées le jeudi après midi sur les plages fixes (13h45 à 15h30) est obligatoire pour l'ensemble des agents, mais ne peut avoir pour autant comme conséquence un refus de tout type d'absence par le directeur d'agence »,

Si votre date anniversaire AI/Promos se situe en 2019 et n'avez pas reçu de courrier de confirmation, nous vous encourageons à porter réclamation dès maintenant.

Contactez-nous par mail.

[snudppdl@gmail](mailto:snudppdl@gmail.com)



snudppdl@gmail.com

www.snupdlfsu.fr

Informez-vous !

Sylvie Aubert
Céline Comtet

Olivia Magnen
Anne Hillion

Claudine Théophane
Sandrine Boulay

Christel Daudin
Patricia Buchet
Catherine Brochard